




ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Envoyé en préfecture le 09/12/2024
Reçu en préfecture le 09/12/2024
Publié le 
ID : 059-215900176-20241205-DE24156-DE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du : 5 décembre 2024
Convocation du : 28 novembre 2024
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le cinq décembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Bernard HAESBROECK (jusqu'à la délibération DE24.173), Thomas BLACTOT, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ (jusqu'à la délibération DE24.155), Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Jean-Michel MONPAYS (jusqu'à la délibération DE24.173), Catherine DE PARIS, Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Arnaud MARIE, Martine DUBREU, Céline LEROUX (jusqu'à la délibération DE24.155), Sylvie GUSTIN, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Dominique BAILLEUL

DE24.156

FINANCES
ACOMPTES SUR SUBVENTIONS DES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
SUBVENTION MUNICIPALE - PREMIER TRIMESTRE 2025

Autorisation - Approbation

0380

Pour leur équilibre financier, les Établissements publics locaux, que sont la Caisse des Écoles Publiques et le Centre Communal d'Action Sociale, perçoivent chaque année une subvention municipale.

Afin d'assurer la continuité financière de ces deux Établissements publics, il convient de délibérer chaque fin d'année afin d'autoriser la Ville à financer ces organismes au cours du premier trimestre de l'année suivante, et dans l'attente du vote du budget.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer à ces deux entités, pour le premier trimestre 2025, le quart du montant de la subvention inscrite au budget primitif 2024, soit :

	Budget primitif 2024	Acompte 2025
Centre Communal d'Action Sociale	1 041 484,67 €	260 371,17 €
Caisse des Écoles Publiques	85 656,35 €	21 414,09 €

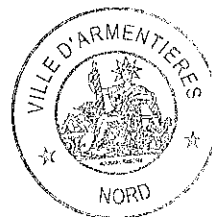
Les dépenses seront mandatées aux natures et fonctions ci-dessous, entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2025 :

- nature 657363, fonction 420 pour le Centre Communal d'Action Sociale
- nature 657364, fonction 201 pour la Caisse des Écoles Publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les montants indiqués ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Pour expédition conforme,
Le Maire,

Dominique BAILLEUL
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS

